Informations de base

1994/0271(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE) **Subject** 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans **Zone géographique** Croatie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	WIERSMA Jan Marinus (PSE)	20/12/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	LA MALFA Giorgio (ELDR)	04/01/1995
BUDG Budgets	TILLICH Stanislaw (PPE)	25/01/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1853	1995-06-12

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/11/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0526	Résumé
16/12/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/04/1995	Vote en commission		Résumé
19/04/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0088/1995	
27/04/1995	Débat en plénière		Résumé
12/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé

12/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
17/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0271(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/06283

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0088/1995 JO C 126 22.05.1995, p. 0004	19/04/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0196/1995 JO C 126 22.05.1995, p. 0059-0077	27/04/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0526 JO C 360 17.12.1994, p. 0021	23/11/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1995/1366
JO L 133 17.06.1995, p. 0001 Résumé

Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 12/06/1995 - Acte final

Le Conseil a adopté ce règlement (CE n°1366/95) visant à modifier l'annexe du règlement CEE n° 3906/89 instituant le programme PHARE, afin d'étendre ce programme à la Croatie. Lors de l'adoption de ce texte, le Conseil n'a aucunement tenu compte des amendements apportés par le Parlement Européen. Le règlement entre en vigueur le 20.06.1995.

Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 12/06/1995

A la suite de l'accord de principe dégagé le 29 mai dernier, le Conseil a décidé formellement d'inclure la Croatie parmi les Etats bénéficiaires du programme économique PHARE. Il a modifié, à cette fin, le règlement no.3906/89 concernant ce programme. A la même occasion, il a approuvé le texte d'une lettre à adresser au Gouvernement croate qui rappelle notamment l'engagement des pays bénéficiaires en faveur du respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme.

Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 27/04/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé cette proposition avec une modification de fond visant à faire dépendre l'aide économique octroyée à l'ensemble des pays de l'est à leur engagement de respecter les principes démocratiques, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi qu'à l'obéissance aux principes de l'économie de marché et de la justice sociale. Parallèlement, la Commission devra présenter un rapport annuel d'exécution de ce programme à partir de 1990 au Parlement, au Conseil et au Conseil Economique et Social qui devra aborder la question de savoir si ces pays respectent effectivement les principes de base énoncés ci-dessus.

Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 23/11/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de règlement vise à modifier le règlement n° 3906/89 CEE en vue d'étendre le programme PHARE à la Croatie. Ce pays est donc ajouté à la liste des pays éligibles à PHARE.